# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI MATIN, 1er AVRIL.

## FEUILLETON.

## LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIERE PARTIE.

L'AMOUR DE L'OR.

XVII

Arrivée rue***, en face de la maison de J. Starke, la voiture de Mme Mittermann s'arrêta, Caroline en descendit, paya le cocher et entra précipitamment dans la maison.

A son tour, Robert Dachet sortit de son coupé, dit au cocher de l'attendre, et avisant un café qui était encore ouvert, il y entra et se fit servir un verre de chartreuse.

—A qui appartient ce petit hôtel isolé? demanda-t-il au cafetier en désignant la maison de J. Starke.

—A un banquier de Paris nommé *Gistargue*, lui fut-il répondu; mais je ne le connais pas; il n'habite son hôtel que très rarement.

—Merci.

Robert Dachet alluma un cigare et sortit.

Il fit le tour de la maison et reconnut qu'elle avait deux issues. Copeau était bien instruit.

L'important était de s'assurer par quelle issue Caroline en sortirait.

La plus simple inspection de la maison suffit pour lui faire comprendre qu'elle ne pouvait sortir que par l'issue principale.

En effet, ou Caroline s'en retournerait seule et dans ce cas la voiture de J. Starke la ramènerait chez elle, ou J. Starke l'accompagnerait, et dans cette hypothèse, ils ne pouvaient sortir par la porte de derrière puisqu'elle n'était pas assez large pour donner passage à une voiture.

Il y avait bien encore cette supposition que J. Starke pouvait se borner à conduire Caroline jusqu'à la plus prochaine station de voitures, et que sortant à pied, ils pouvaient prendre l'issue qui conduisait du jardin à la rue; mais cette supposition semblait invraisemblable.

Robert Dachet commença par s'assurer qu'aucune voiture ne stationnait du côté du jardin, puis il revint vers la façade de la maison. La rue était presque déserte, quelques rares passants regagnaient en toute hâte le gîte conjugal. Le coupé qui l'avait amené, immobile de l'autre côté de la rue, semblait attendre le retour de son propriétaire, en visite dans la maison voisine.

A ce moment onze heures sonnèrent.

Un point lumineux se montra dans la cour de l'hôtel, puis il disparut. Une petite porte s'ouvrit et deux personnes en sortirent: l'une était Caroline, bien cachée sous sa voilette et dans son manteau; l'autre était J. Starke, se drapant dans un ample vêtement.

Tous les deux se donnaient le bras.

J. Starke aperçut la voiture de Dachet et s'approcha du cocher.

—Etes-vous libre? lui demanda-t-il.

—Non; j'attends ma pratique.

Si Dachet eût eu des doutes, ils se fussent dissipés en entendant la voix de son associé légèrement entachée d'un accent allemand.

—Marchons jusqu'à la station, dit J. Starke à sa compagne.

Et d'un pas hâtif ils se dirigèrent vers Paris et disparurent bientôt dans l'obscurité.

Robert Dachet attendit quelques minutes derrière l'arbre où il se tenait caché, puis, sans hésitation, il vint sonner à la porte de l'hôtel. Il avait eu le soin de relever le collet de son paletot et de bien s'envelopper la figure de son cache-nez.

Le point lumineux qu'il avait déjà aperçu se montra de nouveau, et un homme de soixante ans environ, à figure de Kalmouck, se montra derrière le judas de la petite porte.

—Qui demandez-vous? dit il à Dachet d'un ton maussade.

—M. Starke, répondit Dachet, j'ai à lui faire une communication très importante et fort pressée.

—Il est sorti, répondit le concierge.

—Mais il va rentrer sans doute; je pourrais l'attendre.

—M. Starke ne rentrera pas.

—En êtes-vous sûr?

—J'en suis certain.

—Voilà qui est embarrassant. Il ne couche donc pas ici?

—Jamais!

—Ah! Et où pourrais-je le voir?

—A Paris; à sa maison de banque, rue Basse-du-Rempart, No....

—Je sais bien; mais les bureaux sont fermés à pareille heure, et l'on m'avait dit que je le trouverais ici.

—Je vous répète qu'il n'y couche jamais.

—C'est fâcheux! Connaissez-vous son adresse à Paris?

Le Prussien sembla réfléchir un instant.

—Non! dit-il tout à coup. Allez à la maison de banque.

Il poussa le guichet qui formait le Judas et laissa Dachet dans la rue.

—J'en sais assez, dit celui-ci tout bas. Bonsoir.

Il rejoignit sa voiture.

Le cocher s'était endormi sur son siège. Il le réveilla en lui disant:

—Rue de Buffault, No....

C'était la demeure de Louis Copeau. Qu'allait faire Dachet à pareille heure, chez son agent?

C'est ce que nous saurons plus tard.

Le baron Mittermann habitait, à Passy, une vaste maison où il avait su réunir le luxe français et le comfort allemand. Chaque dimanche, été comme hiver, toute la famille assistait au dîner que le baron offrait à ses enfants et à ses intimes. On voyait là, habituellement, la comtesse Svitzer, J. Starke, Ferdinand Mittermann, Caroline, M. et Mme Regimbal, parfois Robert Dachet et quelques membres de la colonie allemande. On s'y livrait à ces fameux dîners qui faisaient la joie de Mme Svitzer et de Bettina Regimbal. Au dessert, le vin de Champagne, tant estimé des Prussiens, chauffait toutes les têtes et l'on portait de nombreuses santés à la gloire de Guillaume de Prusse: en même temps, l'on buvait à la confusion de ses ennemis et de cette France naïve, si hospitalière à ceux qui, déjà à cette époque, jouaient le rôle que l'on connait.

Robert Dachet, quand il assistait à ces dîners, restait impassible en face des joies brutales de ces Teutons ivres de vin français. Cet homme n'avait point de patrie; l'amour de l'or avait éteint dans son cœur tout autre sentiment!

On était arrivé à l'un de ces dimanches.

Le matin, Robert Dachet prévint sa femme qu'elle eût à se tenir prête à quatre heures pour aller dîner chez le baron Mittermann.

Mina eût bien voulu être dispensée de cette démarche. Depuis le jour de la déclaration de Mittermann, elle avait une profonde horreur de ce vieillard amoureux. Mais Robert Dachet avait parlé de ce ton sec et bref qui ne souffrait point de réplique, et la pauvre Mina, trop faible pour résister à son mari, trop craintive pour lui avouer les tentatives du vieux banquier, avait dû se soumettre.

Toutefois, elle ne s'habilla qu'à contre cœur et fit la toilette la plus simple et la plus modeste, — ce qui n'était guère dans les habitudes de la maison, où les femmes se rendaient habituellement en robes décolletées et les bras nus.

A l'heure qu'il avait fixé pour le départ, Robert Dachet ne se trouva pas chez lui.

Mina attendit jusqu'à cinq heures, et voyant que son mari n'arrivait pas, elle pensa qu'il avait changé d'avis.

Elle se déshabilla et se mit en robe de chambre.

A ce moment, sa soubrette lui remit un billet qu'un commissionnaire venait d'apporter.

Il était de Robert:

"Prenez la voiture, lui disait-il, et rendez-vous à Passy; je vous y rejoindrai dès que je serai libre,—vers six heures et demie."

Cette nouvelle fantaisie de son mari la surprit beaucoup.

Elle redoutait de se trouver seule en présence du baron, qui ne manquerait pas d'utiliser l'absence de Dachet; et, pour n'avoir point à subir les obsessions et les plaintes amoureuses du vieillard, elle se rhabilla avec une lenteur extrême et ne quitta son hôtel qu'à l'heure où elle pensait que son mari devait se trouver chez Mittermann.

Elle arriva à Passy à sept heures. On n'était pas encore à table.

Elle fut reçue par Bettina Regimbal, qui l'accabla de caresses.

Le premier soin de Mina fut de s'enquérir de son mari.

Il n'était pas encore arrivé.

—Voilà qui est bizarre! pensa Mme Dachet.

—Venez donc vous débarrasser de vos vêtements dans ma chambre, lui dit la femme du marchand de diamants.

Mme Regimbal habitait, durant la saison chaude, la maison de Passy, où son mari venait la rejoindre le soir. Ils avaient donc leur appartement chez le baron Mittermann.

—Où sont donc ces messieurs? demanda Mina, qu'épouvantait le tête-à-tête avec Mittermann.

—Au billard, répondit Bettina.

Mina suivit Mme Régimbal.

Elles entrèrent dans un petit salon contigu à la chambre à coucher.

—Mon Dieu! quelle toilette simple aujourd'hui, ma mignonne! s'écria Mme Régimbal, dès que Mina se fut dévêtue de son manteau de fourrure; mais cela ne vous empêche pas d'être ravissante. Que vous êtes heureuse d'être belle et jeune, ma chère Mina! ajouta la grosse Allemande avec un soupir; vous ressemblez au printemps, et à cause de cette ressemblance et de vos grandes qualités, tout le monde vous aime.

Bettina embrassa très affectueusement Mme Dachet.

Comme ces paroles et l'action qui les accompagnait n'étaient guère dans les habitudes de Mme Regimbal, Mina en fut toute surprise.

Elle était restée, pendant l'année qui venait de s'écouler, complètement privée d'affections, et voilà que tout à coup, amours et amitiés frappaient à la porte de son cœur. C'était étrange et bien fait pour la troubler.

— Je vais dire qu'on serve le dîner, reprit Bettina. Ne vous faites pas trop attendre.

Elle sortit et referma la porte derrière elle.

Au même instant une autre porte s'ouvrit — celle qui donnait accès dans la chambre à coucher — et le baron Mittermann apparut sur le seuil.

Il s'arrêta quelques secondes à la contemplation de Mina.

On eut dit un de ces martyrs, dont l'imagerie du siècle dernier a été si prodigue, guettant à travers le feuillage quelque nymphe au repos.

La jeune femme était assise sur une chaise basse devant la cheminée, l'une de ses jambes, croisée sur l'autre, présentait à la flamme du foyer un pied de Cendrillon; sa robe, légèrement relevée, laissait voir les contours parfaits d'une cheville fine et ronde; sa main droite, dont le coude s'appuyait sur la paume gauche, se noyait dans les ondes épaisses d'une magnifique chevelure d'un blond d'or; le regard de Mina se perdait dans le vide.

Que de séduction dans cette pose abandonnée et empreinte d'une mélancolique rêverie!

Le baron Mittermann fit deux ou trois pas dans le petit salon et s'agenouilla.

Son cœur battait bien fort.

—Mina! dit-il.

Ce grand vieillard, sec, maigre, osseux, avec sa longue redingote qui balayait le parquet, agenouillé et les mains suppliantes comme un amoureux de vingt ans, était grotesque. Il eût provoqué, par son attitude ridicule et sa figure qui se faisait grimaçante pour être expressive, le sourire d'une coquette.

Devant cette apparition Mina bondit comme la biche effrayée.

— Oh! ne me fuyez pas! s'écria Mittermann se traînant sur ses genoux pour se rapprocher de Mina. Vous êtes belle et je vous aime!

Le cauchemar du bal se renouvelait pour Mme Robert Dachet.

Elle regarda le banquier avec un effarouchement que celui-ci ne sut pas discerner.

— Je souffre, je suis malheureux! reprit Mittermann. Mon existence est pleine de solitude et de désespoirs. J'ai soif de consolations, d'une affection jeune, d'une tendre amitié; je ne veux plus vivre dans mon isolement. Ne me repoussez pas, ce serait ma mort!.... Soyez mon amie, ma....

Le mot ne put sortir de ses lèvres, mais il se releva et s'avança vers Mme Dachet.

L'indignation de celle-ci débordait.

Elle courut vers le cordon de la sonnette.

— Sortez, dit-elle, en étendant le bras vers la porte; sinon, j'appelle tous vos domestiques et vos convives, et je vais leur apprendre quel guet-apens l'on m'a tendu dans cette maison.

L'accent de Mina, son geste, son attitude fière et digne, sa menace, épouvantèrent Mittermann—comme son gendre Regimbal, il craignait le scandale—il courba la tête, fit quelques pas en arrière et disparut dans l'appartement voisin.

Mina se précipita vers la porte, comme si elle eût redouté une nouvelle tentative du banquier, et en poussa le verrou.

— Ah! s'écria-t-elle lorsqu'elle fut seule, il me semble que je deviens folle!

Elle revint vers la glace, s'y contempla un instant et dit en essayant son visage à la fois humide et empourpré par la honte:

— Qu'est-ce donc, mon Dieu! que la morale, la probité, la famille!

(*A continuer.*)

### LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à 36 par mille la taxe sur les cigares et à $3.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2.504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2.504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2.503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ros de l'enregistrement des sommes versées.

### NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

### Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis:

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Lelibon, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 4 centimes par 50 gr; recommandés. 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ETATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 8 cent. par 50 gr; recommandés 8 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres *non affranchies* provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

VAPEURS.

### Passage pour l'Europe.

(AGENCE.)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow. Belfast et se relient par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO. 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Québec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.

17déc—1an

### Excursions régulières du dimanche.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression,

CAMELIA,
Capitaine HANOVER.

Commencera ses excursions régulières du Dimanche à dater de dimanche prochain, 2 avril.

Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 8 heures du matin; il arrivera le soir du même jour, à temps pour permettre aux passagers de prendre le train de sept heures et se rendre en ville.

Le prix du passage, aller et retour, est d'une piastre seulement.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent.
29mars—1an No 20 de la rue de l'Union.

LA COTE DU LAC.

### Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 8 heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: Il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin: Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
15sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

### Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 sovt.—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau

ST-MARY,

Capitaine F. Frobst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CABTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,

Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 5 mars, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, Agents.
14mar2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur

ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
29oct— No. 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 6 P. M. et tous les VENDREDIS à 12 A. M.

Retour: Il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES, matin, et descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et F. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

VAPEURS.

## COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

LABRADOR, Sanglier, mardi 4 avril,
AMERIQUE, Pouzols, mardi, 18 avril.
FRANCE, Trudelle, mardi, 25 avril.
ST-LAURENT,——— mardi, 2 mai.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)

Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1tl Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.

### Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

De Brême. de la Nlle-Orle.
Hannover... 2 fév. environ 11 mars
Strassburg 1 mars
(Direct, pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.) environ
Frankfurt... 15 mars environ 13 avril
Hannover... 12 avril 17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans;

Chambres........ $150 en or.
Entrepont........ 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême;

Chambres........ $150 en or.
Entrepont........ 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane;

Chambres........ $35 en or.
Entrepont........ 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.
5août—1an Au No 61 de la rue de l'Union.

### Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

JEUDI, 6 avril à 8 A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage..............$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 11.

### CHEMINS DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 5 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. C. E. FAYE, Agent général.
4déc—

L'A LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ. Arrivée.
Exprès......7:00 A. M. | Malle.......10:00 A. M.
Malle.........5:00 P. M. | Exprès.......9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES, Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST, Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS. CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart. Arrive.
Express.......7.30 A. M. | Mail............10:00 A. M.
Mail.............5:00 P. M. | Express........9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

### Chemin de Fer Portchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville. Départs du Lac
6 heures A. M. 7 ½ heures A. M.
8 .. .. 9 .. ..
10 .. .. 11 ½ .. ..
Midi .. .. 1 ½ .. ..
2 .. P. M. 3 ½ .. P. M.
4 .. .. 5 ½ .. ..
6 .. .. .. ..

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue de Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. ARRIVEES.
Express......7:20 A. M. | Express.......12:30A. M.
Malle.........5:20 P. M. | Malle...........10 01A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3 40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART. ARRIVE.
Express........7:20A. M. | Express.........12:30 P. M.
Mail..............5:20P. M. | Mail..............10.00A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75—

### GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Les taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédient souvent que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt requ après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt au ...heures.

... ... Agents.

### DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office, Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 183 Esplanade Street.

ASSURANCES.

### La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie........$456,328 93
Primes de mer............ 62,839 56
Primes de rivières........ 75,231 32 ——$593,399 81

En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875........ 137,568 14
Primes remboursées........ 34,972 22 ——$172,540 36

Montant net des primes........$420,859 45

A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc........ 30,631 13

$451,490 58

A déduire—
Réassurances........ $26,345 83
Pertes par les incendies..$110,972 78
Pertes sur mer....... 16,842 69
Pertes sur les rivières.......... 30,373 21—158,188 63

Réfaction (rebate)........ 42,483 47
Commissions aux agents........ 27,148 59
Dépenses générales des agences.... $7,739 12
Dépenses générales du bureau local.. 27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc........ 12,077 24— 47,716

Taxes d'Etat et taxes de ville.... 29,294

331,177 80

Profits nets........$120,312 78

A déduire:—
Dividende payé en août........ $25,000
Dividende déclaré.. 25 000— $50,000

Réservés pour réclamations non réglées.......... 15,000— 65,000 00

$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières........$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires........ 228,501 91
Actions et bons........ 93,574 50
Effets à recevoir........ 22,857 68
Primes en voie de recouvrement........ 72,487 09
Primes d'agences en voie de transmission........ 10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances.... 4,137 6
Comptes en suspens........ 3,214 22
Divers débiteurs........ 7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20.... 58,822 61
En caisse........ 36,250 24

$652,827 96

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés....$137,568 14
Dividende déclaré........ 25,000 00
Dividende non collecté........ 10,064 25
Réservé pour les réclamations non réglées........ 15,000 00

$187,654 29

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers.
19jan—

### Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu........$350,836 87
Primes sur les risques de mer........ 65,189 62
Primes sur les risques de rivières........ 31,724 21

Total........$450,7

En moins
Primes sur risques non expirés.....$120,661 47
Primes remboursées 1,951 60 $122,613 07

Primes nettes acquises........$328,137 73

A ajouter:
Intérêts........ $9,155 35
Profits et pertes........ 5,360 40
Primes sur l'or........ 254 92 14,800 67

$342,9 40

Pertes payées
Sur les risques de feu........ $90,741 55
Sur les risques de mer........ 15,954 27
Sur ces risques de rivière........ 6,802 83
Pertes en litige........ 5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.... 23,481 46 142,792 11

Réassurances........ 16,310 42
Réfaction (rebate)........ 31,518 98
Commissions d'agences........ 27,139 65
Dépenses d'agences........ 7,760 84
Taxes et Licences........ 10,568 50
Dépenses de bureau........ 27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc........ 6,547 16
Frais de Cours et d'avocats........ 47 52 270,267 94

Bénéfice net........ 72 67 7

ACTIF.

En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk.. $51,890 87
" " Louisiana Natl. Bk.. 20,224 61
Dépôt spécial au Germania National Bank........ 6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe........ 19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,902 42 évalués à........ 27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à........ 48,333 78
Effets à recevoir pour primes 7,560 93
Prêts sur hypothèques........ 140,873 22
Prêts sur nantissements........ 24,324 94
Effets à recevoir........ 12,931 80
Bons........ 32,413 88
Actions........ 23,556 78
Primes en voie de recouvrement........ 41,668 42
Propriétés foncières........ 74,174 77
Dû par divers........ 11,814 99
Bons des Etats-Unis........ 11,560 75$555,524

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)........ $295,650 00
Effets à payer........ 686 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés........ 544 50
Primes sur risques non terminés........ 120,661 47
Pertes non réglées........ 29,293 46
Dû à divers........ 7,008 84
Fonds de réserve........ 11,029 07 482,854 01

Surplus........ $72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire,
MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 010) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président,
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON.
15janv—1m

ASSURANCES

### Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875........ $177,707 87
Sur les risques d'incendie........$127,543 00
Sur les risques maritimes........ 17,746 78
Sur les risques de rivière........ 32,418 09 177,707 87

Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie........ 23,972 46
Sur les risques maritimes........ 4,625 61
Sur les risques de rivière........ 17,640 05 46,238 12

Moins réfaction (Rebate)........ 20,876 06
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875........ 15,315 50
Réassurances........ 16,674 22
Primes remboursées........ 1,056 91
Loyer........ 3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins........ 12,608 85 71,439 15 117,677 27

Profits........ $60,030

Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens........ 1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour........ 20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie.. 12,210 08

$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville........ $49,323 77
Prêts sur nantissement........ 28,327 16
Effets pour primes à courte échéance... 7,295 31
Actions de banque et autres actions.. 31,840 25
Biens fonciers........ 34,324 87
Prime en voie de perception........ 23,663 90
En banque........ $54,728 88
Balance dans la banque d'Amérique... 542 96—55,280 84

Total de l'actif $250,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

### Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104........rue du Canal........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu........ $569,621
Sur risques de mer........ 52,556 10
Sur risques de rivières........ 53,563 02

Total des primes........ $675,180 23

En moins, primes non expirées........ 121,486 06

Profit net sur les primes le 31 mai 1875........ $554,692 23

Pertes payées—
Sur risques d'incendie........ $257,344 41
Sur risques de mer........ 47,782 44
Sur risques de rivières........ 22,344 65
$327,476 96
Taxes........ 26,809 86
Réassurances et primes remboursées........ 22,349 73
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt. 54,980 07
$454,260 67

Profit........ $102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières........ $232,814 42
Bons de la ville........ 218,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres........ 73,611 00
Billets garantis par hypothèque et gages $27,279
Effets à recevoir........ 65,917
Primes en voie de recouvrement........ 94,404
Bons de l'Etat........ 650
Actions d'assurance........ 19,124
Actions du Va... le Dry Dock Comp........ 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association........ 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall........ 5000 00
En caisse........ 105,537 29

$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—

### Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie........$201,306 60
Primes de mer........ 42,344 63
Primes des rivières........ 112,114 82—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées. 276,187

Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie........$69,347 66
Sur risques de mer 15,447 22
Sur risques de rivières........ 55,558 91—$140,348 89

Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c. 73,706 33—214,054 22

Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital........ $62,133 13

L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir........$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 23—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 137,429 58
Argent en banque........ 63,069 96—200,529 54
Propriétés foncières........ 115,759 43
Bons de la ville, actions de banques et autres........ 153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'agences en suspens, &c........ 37,814 1

Total de l'actif........ $610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. R. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. A. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. [illegible]

### AUX MAITRES DE POSTE,

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie........ $90,384 56
Primes sur les rivières........ 13,066 68
Primes maritimes........ 9,042 33

112,493 36
Moins, primes remboursées........ 2,425 69

$110,067 72

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie........ $22,130 66
Pertes sur les rivières........ 16,422 12
Pertes sur mer........ 816 17

$39,427 94
Réassurances........ 4,589 81
Loyer........ 2,500 00
Taxes........ 3,350 35
Réfaction (rebate)........ 10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt........ 6,487 30
Réservé pour risques non terminés........ 27,171 00 93,804 35

16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit;

Prêts garantis par nantissement........ 5,789 67
Prêts garantis par hypothèque........ $81,006 13
Effets à recevoir pour primes........ 12,460 96
Actions, bons et autres obligations........ 143,596 33
Propriété foncière........ 5,447 24
Primes en voie de recouvrement........ 19,100 69
En caisse........ 27,082 54

$242,424 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussermeni, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

8 mai—10t

### Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873;

Primes sur l'incendie........$129,021 46
Primes de mer........ 24,210 02
Primes de rivières........ 66,367 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872........ 42,000 00

Total........ $261,598 3

A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année........ 50,123 61

$211,082 00

Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie........ $64,817 38
Sur les risques de mer........ 17,665 31
Sur les risques de rivières........ 18,321 71—100,844

$110,239 47

En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent........ $4,562
Réassurances........ 12,633 6
Dépenses, taxe, licence, intérêt........ 3,448 30
Réservé pour pertes non réglées........ 38,000 00 — 61,941 6

Bénéfice net........ $51,297 87

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse........ $50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis........ 204,247
Primes en voie de recouvrement........ ,431 9
Actions bon, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc........ 3,255
Propriété foncière........ 4,557
Billets d'actions (stock notes)........ 202,228 56

$562,866 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé........ 10 pour cent
Dividende sur le susdit........ 8
Dividende sur primes remboursées........ 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, J. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Hale, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. K. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

### Second Etat de Situation —DE LA— CO ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:

Sur risques de feu........ $114,052 33
Sur risques de mer........ 29,981 67
Sur risques de rivières........ 59,566 98

Total des primes........ $203,600 98
Moins primes rendues........ 5,154 77

Primes acquises........ $198,446
Déduit—Pertes par le feu........ $65,106 88
Pertes sur mer........ 42,115 73
Pertes sur rivières........ 15,476 68

$122,698 97
Réassurances........ 21,216 73
Réfactions (rebate)........ 5,563 67
Taxes........ 7,469 33
Loyer........ 3,758 88
Dépenses, et profits et pertes........ 26,815 18

$180,566

Réservé pour primes non terminées........ $17,820 00

La Compagnie possède l'ACTIF suivant
Capital en Stock-notes........ $
Comptant........ 42,435 8
Comptes en voie de collection........ 18,580 2
Billets recevables........
Prêts sur garanties........ 40,000 00
Prêts sur hypothèques........ 41,846 33
Stocks et Bons........ 5,870 00
Installations de bureaux et meubles........ 2,000 00
En mains des agents en Europe, etc........ 5,125 43

$206,517

Moins intérêts non-payés et dividendes........ 2,196

$204,320 59

Ce qui précède est une copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

R. GAUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

### Banque Nationale Mutuelle A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes, en or........ $16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency.. 535,907 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation........ 50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques.... 33,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés........ 41,608 52
Dû par d'autres banques et banquiers.. 20,033 55
Propriétés réelles, meubles et installations........ 89,324 81
Primes payées sur bons et or........ 8,286 07
Changes sur Clearing-House.. 112,970 67
Billets d'autres Banques Nationales........ 22,859 00
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)........ 1,433 79
Espèces en monnaie d'or.... 12,262 41
Billets legal tender........ 123,000 00—277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis........ 2,250 00

Total........ $1,076,542 18

PASSIF:

Fonds capital payé........ $300,000 0
Fonds de surplus........ 135,104
Billets de Banque Nationale en circulation........ 45,000 00
Dépôts individuels, en or........ 14,406 94
Dépôts individuels, en currency........ 516,958 63
Dû aux banques et banquiers........ 2,715 60
Anciens dividendes non-payés 353 68
Dividende actuellement déclaré, quatre pour cent........ 12,000 00—12,353 68

Total........ $1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE,
Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL,
1janv—10 Caissier.

ASSURANCES.

### New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........ $1,791 71
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........ 5,345
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........ $5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance........ 247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière........ 1,281 48

$7,034 14
Bénéfice net........ 112 4

$7,127 06 $7,127

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur........ $84,986 77½
Propriétés foncières........ 9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat........$1,661 41
Currency des Etats-Unis........ 144 28¾ 1,810 67¾
Effets à recevoir........ 7,160 15
Divers débiteurs........ 590 77
Installations........ 1,000 00
Intérêt courant........ 255 38

105,172

Actions payées en plein........ 79,150 00
Actions payées en partie........ 3,792 85
Scrip........ 4,530 00
Dividende No 1 non-réclamé........ 127 20
Effets à payer........ 400 00
Divers créanciers........ 402 79
Surplus de l'actif........ 16,470 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR.

### Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 18 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies........ $52,641
Primes de rivières........ 1,113

Total des primes........ $53,815 1
En moins—primes non expirées........ 35,876 75

Montant net des primes........ $17,938 ??
A déduire
Pertes par les incendies—payées........ $ 228 52
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts........ 12,164 88 12,391

Montant réservé pour pertes non réglées........ $5,546 ??

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur prop. étés foncières non grevées valant $305,650........ $151,351 ??
Propriétés foncières appartenant à la compagnie........ 17,500 00
Prêt garanti par des actions........ 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie........ 27,650 00
Bons des Etats-Unis........ 5,000 00
Effets à recevoir........ 3,326 85
d abattes surdem, d orts at 8 pour cent d'intérêt........ 13,250 ?
Primes en voie de recouvrement........ 16,443 44
Effets à recevoir pour primes........ 27,420 86
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier........ 13,419 71
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence........ 3,049 71
Capital souscrit en voie de règlement........ 69,451 00

$356,941

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action........ $312,758
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées........ 17,938
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé........ 17,938
Montant réservé pour perte non réglées........ 5,546 ??
Salaires non payés........ 760 11

$355,941 ??

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

### Commercial Insurance Company of New Orleans.

120........RUE DE LA COMMUNE........120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187

Feu........ $80,583 60
Mer........ 13,889 20
Rivières........ 69,181 3
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875........ 15,745 08

Moins—primes non expirées le 31 mars 1876........ 17,200 00

Montant net des primes........
Perte par le feu $9,619
Pertes sur les rivières........ $3,541 $43,161 19
Réfaction (rebate)........ 25,234 22
Réassurances........ 5,699 08
Primes remboursées........ 1,325 10
Taxes........ 14,211 50
Casuel........ 3,170 41
Loyers........ 5,586 38
Dépenses........ 15,406 48

$117,898 35

Moins Intérêts profits et pertes........ 20,192 18 — $97,70
Bénéfice net........ $34,

Effets à recevoir........ $226,964 43
Mobilier........ 4,932 33
Actions du Harbor boat........ 850 00
Bons de la Ville........ 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat........ 3,800 00
Comp pour les recouvrements........ 14,622 51
En caisse........ 95,100 00

$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1876.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1876.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

### ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés........ $ 882,756 3
Prêts sur demande........ 65,265
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation........ 200,000
Primes sur les bonds ci-dessus........ 28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation........ 12,500
Actions et bonds divers........ 23,221
Dû par des banques et des banquiers éloignés........ 9,163 0
Mobilier et accessoires........
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main.... 112,000
Comptant en caisse ici........ 461,629 36
Do dans les banques de New-York........ 204,860 1 768,490 36

Total de l'actif........ $1,880,441 22

PASSIF.

Capital payé........ $ 300,000
Excédant de fonds........ 37,000
Billets émis........ 237,100
Dépôts........ 1,178,504 39
Dû à des banques et à des banquiers éloignés........ 64,136
Profits bruts pendant les 6 derniers mois........ 67,565 82
Moins dépenses et taxes........ 19,506 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires........

Total du passif........ $1,880,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

### NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37........Rue Carondelet........37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie........$360,073 53
Sur risques de rivières........ 231,229 76
Sur risques de mer........ 44,116 41—$635,419

En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875........$ 89,742 00
Primes remboursées........ 9,925 60— 99,667

Montant net des primes........ —$535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie........ $134,267 20
Sur risques de rivières........ 126,482 58
Sur risques de mer........ 8,320 65—$269,170 3
Réassurances........ 14,369 62
Réfaction (rebate)........ 15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville.. 22,618 46
Dépenses brutes, bureau local, agences........ 52,899 51
Profits et pertes........ 16,021 40—$390,582

Balance........ $145,169
En primes, intérêts, escompte et épargne reçus........ 105,054
$250,224

En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû........ 110,000

Bénéfice net........ 140,224
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements........ 23,094 4

Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-75 et les primes non expirées de 1873-4........ $117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse........ $ 294,453 15
Comptes en voie de recouvrement........ 58,323 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons........ 522,922 04
Effets à recevoir à courte échéances........ 38,011 40
Actions de banques et autres actions........ 216,103 56
Actions de chemins de fer de la ville........ 79,549 66
Bons de la ville et autres bons........ 119,681 54
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana........ 5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association........ 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs........ 2,000 00
Propriétés foncières........ 60,125 00

PASSIF:

Capital........ $1,100,000 00
Réservé pour risques non expirés........ 89,742
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875........ 177,655 22
Casuel surplus........ 115,815 65— 1,456,214

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 21 ...

EDWARD IVY, notaire public.

Le 26 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, le SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril ... ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 05) du montant net des primes participantes non expirées en ... et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secr.

DIRECTEURS.

Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
Wm. A. Johnson, A. Britton,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, E. H. Snowden,
Howard Smith, T. Lytt. Lyon,
Samuel Boyd, Gordon Kaymond,
John Warren, James S. Prestidge,
John Buckner, Samuel H. Boyd,
A. Bruns, Joseph Feltman,
A. Yates, R. K. Wallach,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
E. F. Kahleman.

### BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires le 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes........ $757,987 23
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........ 200,000
Autres ... bons des Etats-Unis en caisse........ 100,000 00
... actions et Bons........
Dû par des agents de réserve et de rachat........ 45,037
Dû par d'autres banques et des banquiers de l'Etat........ 7,182 2
Propriétés foncières, mobilier et installations........ 1,221
Dépenses courantes et taxes payées........ 5,906 87
Primes payées........ 11,153 3
Echanges pour le Clearing-House........ 40,000 0
Billets d'autres banques nationales........ 104,313 58
Petite monnaie (y compris les nickels)........ 3,675 9
Espèces........ 541
Billets Legal Tender........ 110,110

Total........ $1,591,480

PASSIF:

Capital payé........ $300,000
Surplus........ 37,000
Autres profits non partagés........ 37,325
Billets de banques non rachetées........ 230,996
Dividendes non payés........ 548
Dépôts individuels........ 581 73
Certificats de dépôts, payables sur demande........ 11,911
Chèques certifiés........
Chèques de caissiers non payés........ 24,927
Dû à d'autres banques nationales........ 13,856
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat........ 2,396 53

Total........ $1,591,480 56

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé et assermenté pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Attesté—T. PRUDHOMME, L. E. CAIN.

### Banque Nationale de l'Union, A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires le

JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes........ $767,205
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation........ 500,000
Autres actions, bons et hypothèques........ 206,634
Dû par des agents de rachats et de réserve........ 60,057
Dû par d'autres banques nationales........ 960
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat........ 45,894
Propriétés foncières, mobilier et installation........ 46,370 12
Dépenses courantes et taxes payées........ 25,548
Echanges pour le Clearing House........ 255,056
Billets d'autres banques nationales........ 20,075
Petite monnaie et compris les nickels........ 318 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or........ 3,557 42
Billets legal tender........ 126,206 00

Total........ $2,158,969 94

PASSIF.

Capital payé........ $500,000 00
Autres profits non divisés........ 42,620 00
Billets de banque nationale non rachetés........ 449,337 00
Dividendes non payés........ 4,415 00
Dépôts individuels........
Certificats de dépôts payables sur demande........
Dû à d'autres banques nationales........
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers........ 387,887 29

Total........ $2,155,960 94

### Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1875.

Le Conseil d'Administration arrivé au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Reçu pendant l'année 1875:
Admissions........ $ 225 00
Quotités........ 2119 25
Picnic........ 36 10
Diplômes, Médailles, Amendes........ 36 10
Intérêts sur $500 à 8 pour cent........ 40 00
Balance en caisse 1er janvier 1875........ 632 02 $3272 62

A déduire dépenses pour l'année 1875:
Assurance du Mobilier........ 12 10
Docteurs........ 475 00
Pharmaciens........ 685 50
Secrétaire, trimestres........ 75 00
Commission collecteur, 10 pour cent........ 273 15
Annonces et impressions........ 117 70
Secours en argent........ 304 00
Funérailles........ 40 00
Achat de la Tombe (remboursée)........ 330 00
Loyer........ 40 00
Secours pour les Inondés........ 20 00
Divers (les détails)........ 92 70 2338 5

Balance en caisse 1er janvier 1876........ $934 07

A ajouter actif de la Société:
Mobilier, Bannières, &c........ $ 800 00
Dans Action de Banque........ 50 00
La Tombe et Terrain........ 414 00
Billets en recouvrement (balance du Collecteur........ 467 10
En recouvrement (balance du Secrétaire........ 26 50 $5486 60

Actif net, 1er janvier 1876........ $6420 67
Plus quotités dues jusqu'à ce jour en voie de collection........ 456 00

Le 1er janvier 1875, la Société se composait de........ 241 membres.
Admis depuis........ 31 272 m.

Sur lesquels il faut déduire:
Décédés........ 5
Rayés aux assemblées générales........ 52
Admis démissionnaires........ 5

Effectif actuel........ 206 m.
Classés comme suit;
Membres actifs........ 182
Membres honoraires........ 17
Bienfaiteurs........ 13
Total égal........ 206 m.